

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Du Vendredi 11 Octobre 2013

Le Conseil Municipal s'est réuni le onze Octobre deux mil treize sur la convocation du Maire en date du 05 Octobre 2013.

Tous les conseillers étaient présents, exceptés Mmes BELLENEY Jocelyne, DUQUET Karine, et Mrs BLANC Frédéric, SEGUIN Didier excusés. Pouvoir de Mme DUQUET Karine à Mme COURTOIS Catherine et de M. SEGUIN Didier à M. SEGUIN Pierre.

Mme COURTOIS Catherine lit le PV de la réunion du 20 Septembre 2013 : celui-ci est adopté à l'unanimité.

M. CLERGET Damien est élu secrétaire de séance.

Modification de l'ordre du jour

M. le Maire propose au Conseil Municipal de retirer 4 sujets qui sont inscrits dans l'ordre du jour :

- Projet de réalisation d'un plate-formage et création d'une aire de jeux
- Demande de subvention au Conseil Général pour la réalisation d'un plate-formage et création d'une aire de jeux
- Demande de subvention à la CAF pour la réalisation d'un plate-formage et création d'une aire de jeux
- Budget communal : ouvertures et modifications de crédits

Les documents financiers n'étant pas parvenus, après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de reporter ces sujets au prochain conseil municipal.

Projet de réalisation d'un plate-formage et mise en œuvre d'un terrain multisports

M. le Maire expose au Conseil Municipal le projet de plate-formage et mise en œuvre d'un terrain multisports dont le montant s'élève à 71.578,50 € HT.

Demande de subvention au Conseil Général pour la réalisation d'un plate-formage et mise en œuvre d'un terrain multisports

M. le Maire présente l'étendue des travaux d'installation du terrain multisports.

Suite à l'exposé du Maire, le conseil municipal s'engage à réaliser et à financer la mise en place d'un terrain multisports et les travaux préalables de plate-formage sur la parcelle D481 dont la Commune est propriétaire.

Le montant prévisionnel du projet s'élève à :

Nature des travaux	Localisation	Coût des travaux
Travaux de plateformage	Parcelle cadastrale D481	28 518,50 € HT
Fourniture et pose d'un terrain multisport	Parcelle cadastrale D481	38 260,00 € HT

	Total	66 778,50 € HT
Maitrise d'oeuvre		4 800,00 € HT
	Total	71 578,50 € HT

M. le Maire indique les subventions qui peuvent être sollicitées pour l'ensemble des travaux.

Il précise que conformément à l'article L5214-16 V du CGCT, le montant total du fonds de concours versé par la C.C.R.O. ne pourra excéder la part du financement assurée, hors subventions, par la Commune bénéficiaire du fonds de concours. Par ailleurs, il précise que le fonds de concours versé par la CCRO n'excédera pas 20 000 euros TTC.

Le conseil municipal se prononce sur le plan de financement suivant :

* Subventions Conseil Général 25 sollicitée : 30 %, soit 21.473,55 €

* Subvention CAF 25 sollicitée : 4 500,00 €

* Fonds libres : 25 604,95 €

* Emprunts relais pour financer l'avance de TVA : 14 000,00 €

* Fonds de concours C.C.R.O. sollicité : 20 000,00 €

- sollicite pour la réalisation du projet mentionné ci-dessus, l'attribution d'aides financières de la part du Conseil Général du Doubs,

- demande l'autorisation de commencer les travaux avant intervention de la décision attributive de subvention,

- s'engage à réaliser les travaux dans les 2 ans à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention.

- autorise M. le Maire à signer tous documents relatifs à ces demandes de subventions.

Demande de subvention à la CAF pour la réalisation d'un plate-formage et mise en œuvre d'un terrain multisports

M. le Maire présente l'étendue des travaux d'installation du terrain multisports.

Suite à l'exposé du Maire, le conseil municipal s'engage à réaliser et à financer la mise en place d'un terrain multisports et les travaux préalables de plate-formage sur la parcelle D481 dont la Commune est propriétaire.

Le montant prévisionnel du projet s'élève à :

Nature des travaux	Localisation	Coût des travaux
Travaux de plateformage	Parcelle cadastrale D481	28 518,50 € HT
Fourniture et pose d'un terrain multisport	Parcelle cadastrale D481	38 260,00 € HT
	Total	66 778,50 € HT
Maitrise d'oeuvre		4 800,00 € HT
	Total	71 578,50 € HT

M. le Maire indique les subventions qui peuvent être sollicitées pour l'ensemble des travaux.

Il précise que conformément à l'article L5214-16 V du CGCT, le montant total du fonds de concours versé par la C.C.R.O. ne pourra excéder la part du financement assurée, hors subventions, par la Commune bénéficiaire du fonds de concours. Par ailleurs, il précise que le fonds de concours versé par la CCRO n'excédera pas 20 000 euros TTC.

Le conseil municipal se prononce sur le plan de financement suivant :

- * Subventions Conseil Général 25 sollicitée : 30 %, soit 21.473,55 €
 - * Subvention CAF 25 sollicitée : 4 500,00 €
 - * Fonds libres : 25 604,95 €
 - * Emprunts relais pour financer l'avance de TVA : 14 000,00 €
 - * Fonds de concours C.C.R.O. sollicité : 20 000,00 €
- sollicite pour la réalisation du projet mentionné ci-dessus, l'attribution d'aides financières de la part de la Caisse d'Allocations Familiales,
 - s'engage à réaliser les travaux dans les 2 ans à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention,
 - autorise M. le Maire à signer tous documents relatifs à ces demandes de subventions.

Demande de subvention à la CCRO pour la réalisation d'un plate-formage et mise en œuvre d'un terrain multisports

M. le Maire présente l'étendue des travaux d'installation du terrain multisports.

Suite à l'exposé du Maire, le conseil municipal s'engage à réaliser et à financer la mise en place d'un terrain multisports et les travaux préalables de plate-formage sur la parcelle D481 dont la Commune est propriétaire.

Le montant prévisionnel du projet s'élève à :

Nature des travaux	Localisation	Coût des travaux
Travaux de plateformage	Parcelle cadastrale D481	28 518,50 € HT
Fourniture et pose d'un terrain multisport	Parcelle cadastrale D481	38 260,00 € HT
	Total	66 778,50 € HT
Maitrise d'oeuvre		4 800,00 € HT
	Total	71 578,50 € HT

M. le Maire indique les subventions qui peuvent être sollicitées pour l'ensemble des travaux.

Il précise que conformément à l'article L5214-16 V du CGCT, le montant total du fonds de concours versé par la C.C.R.O. ne pourra excéder la part du financement assurée, hors subventions, par la Commune bénéficiaire du fonds de concours. Par ailleurs, il précise que le fonds de concours versé par la CCRO n'excédera pas 20 000 euros TTC.

Le conseil municipal se prononce sur le plan de financement suivant :

- * Subventions Conseil Général 25 sollicitée : 30 %, soit 21.473,55 €
- * Subvention CAF 25 sollicitée : 4 500,00 €
- * Fonds libres : 25 604,95 €
- * Emprunts relais pour financer l'avance de TVA : 14 000,00 €
- * Fonds de concours C.C.R.O. sollicité : 20 000,00 €

- sollicite pour la réalisation du projet mentionné ci-dessus, l'attribution d'aides financières de la part de la Communauté de Communes des Rives de l'Ognon,
- s'engage à réaliser les travaux dans les 2 ans à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention,
- autorise M. le Maire à signer tous documents relatifs à ces demandes de subventions, dont notamment la convention s'y rapportant.

Budget assainissement : modifications de crédits

M. le Maire explique que suite à l'installation d'une nouvelle pompe à la station d'épuration il y a lieu d'ouvrir des crédits complémentaires au C / 2315. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des modifications suivantes du budget assainissement :

C / 2315 (installations, matériel et outillage technique)	+ 2 500.00 €
C / 2031 (frais d'études)	- 2 500.00 €

Permis de construire EARL ROUGEOT : construction d'un local de transformation de lait à la ferme avec magasin de vente

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'inscrire ce point à l'ordre du jour.

Le POS de Lavernay situe le terrain en zone NC et l'article NC1-III-1 stipule que les constructions doivent être distantes d'au moins 50 mètres par rapport aux limites des zones U et NA. L'EARL ROUGEOT, demande une délibération du Conseil Municipal donnant un accord pour une dérogation concernant la distance réglementaire par rapport aux limites des zones U et NA, pour un projet de construction d'un local de transformation de lait à la ferme avec magasin de vente. Après avoir délibéré, le Conseil municipal donne son accord, à l'unanimité, pour cette dérogation de distance à l'EARL ROUGEOT, conformément au permis de construire déposé.

Questions diverses

La traditionnelle cérémonie du 11 novembre célébrant l'armistice de la « Grande Guerre » se tiendra devant le Monument aux Morts à 11 h 30. Le verre de l'amitié sera offert par la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 23h00

La prochaine réunion aura lieu le Vendredi 28 octobre 2013